

**Bundesgericht**  
**Tribunal fédéral**  
**Tribunale federale**  
**Tribunal federal**



Ile Cour de droit civil  
 CH-1000 Lausanne 14  
 Tél. +41 (0)21 318 91 11

Herr  
 Edmund SCHÖNENBERGER  
 Rechtsanwalt  
 Psychex  
 Postfach 333  
 8153 Rümlang

**INFORMATION**

Lausanne, le 21 juillet 2011

**5A\_489/2011 /GRS**

**Assistance judiciaire selon l'art. 64 de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF)**

M. T. contre les Services psychiatriques du Jura bernois-Bienne-Seeland, recours contre la décision de la Cour suprême du canton de Berne, Section civile, Commission cantonale de recours en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, du 19 juillet 2011

Nous nous référons à la demande d'assistance judiciaire relative à la procédure que vous avez introduite devant le Tribunal fédéral au nom de

**M. T., p.a. Services psychiatriques du Jura bernois-Bienne-Seeland, 2713 Bellelay.**

Compte tenu de votre requête, nous renonçons provisoirement à exiger une avance de frais. Il sera statué ultérieurement sur l'octroi de l'assistance judiciaire.

**La demande d'effet suspensif est rejetée parce qu'en l'espèce, l'octroi de l'effet suspensif préjugerait d'une manière inadmissible l'arrêt du Tribunal fédéral.**

**Le recours en matière civile ne sera traité qu'après le dépôt du complément du recours annoncé par le recourant.**

Toute communication concernant cette affaire doit être adressée, avec indication du numéro de référence ci-dessus, au **Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.**

Par ordre de la Présidente  
 de la Ile Cour de droit civil

La Chancellerie du Tribunal fédéral

Copie: Services psychiatriques du Jura bernois-Bienne-Seeland